

Procédure de raccordement au réseau d'eau potable

- 1 Vous complétez, signez et retournez la demande de raccordement à votre agence Nantaise des Eaux Services. Le formulaire doit être accompagné d'un plan de situation à l'échelle et d'un plan de masse avec l'emplacement souhaité du compteur.
- 2 A votre demande, un technicien de Nantaise des Eaux Services peut se déplacer sur site. Un devis est établi conformément au contrat souscrit avec la collectivité.
- 3 Une fois le devis accepté et après réception des autorisations administratives, Nantaise des Eaux Services réalise le branchement et installe le compteur dans un délai de 15 jours.
- 4 Lorsque le branchement est réalisé, l'information est transmise au service clientèle de Nantaise des Eaux Services qui vous adresse un dossier d'accueil comprenant une première facture contrat ainsi que le règlement de votre service d'eau potable.

Schéma du compteur d'eau

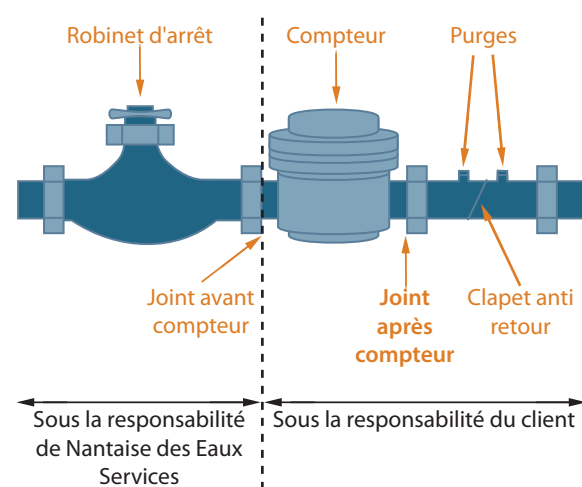
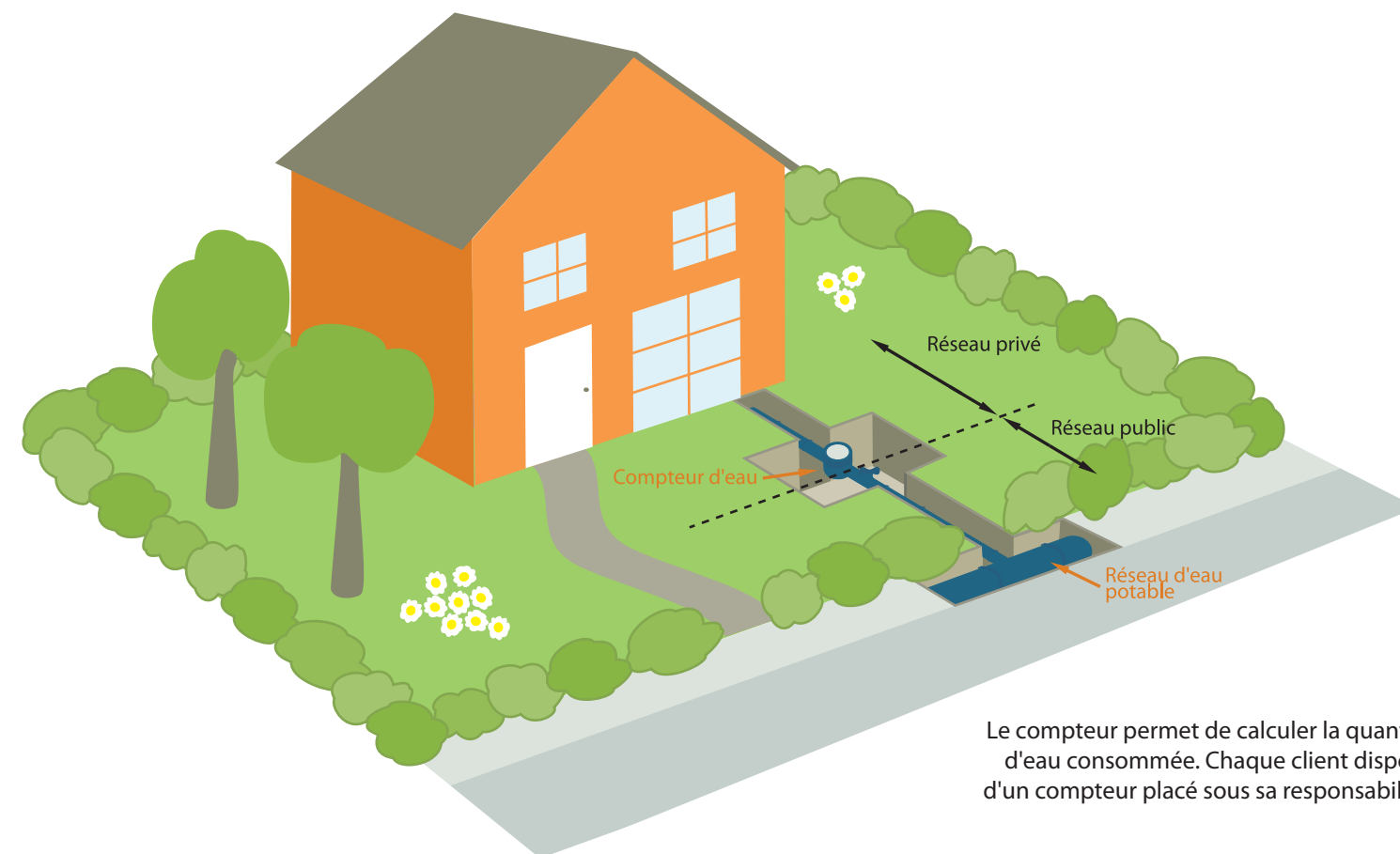


Schéma de raccordement au service d'eau potable



Le compteur permet de calculer la quantité d'eau consommée. Chaque client dispose d'un compteur placé sous sa responsabilité.

Documents à joindre pour constituer votre dossier

- la photocopie du permis de construire
- le plan de situation de la parcelle dans votre commune
- le plan de masse (services cadastraux de votre commune)

Attention, sur votre plan de masse, n'oubliez pas d'indiquer :

- l'emplacement de votre habitation
- l'emplacement souhaité du compteur d'eau

